

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique  
**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation  
**Band:** 25 (1896)  
**Heft:** 12

**Artikel:** Histoire de l'instruction publique dans le canton de Fribourg [suite]  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1039017>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

---

# LE BULLETIN PÉDAGOGIQUE

ET LE

## MONITEUR DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

---

Le *Bulletin* paraît au commencement de chaque mois. — L'abonnement pour la Suisse est de 3 francs. Pour l'étranger, le port en sus. Prix des annonces, 15 cent. la ligne de 50 millimètres de largeur. Prix du numéro 30 cent. Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. Horner, au Collège de Fribourg; ce qui concerne les abonnements, à M. Villard, instituteur, Fribourg. — Pour les annonces, s'adresser exclusivement à l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, à Fribourg et succurles.

---

**SOMMAIRE :** — *Histoire de l'instruction publique dans le canton de Fribourg* (Suite). — *Le Groupe XVII à l'Exposition nationale* — *Partie pratique*. — *Correspondances*. — *Bibliographies*. — *Avis*.

---

## HISTOIRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DANS LE CANTON DE FRIBOURG

(Suite.)

---

*L'École normale.* Le 16 décembre 1858, le Grand Conseil décréta la suppression de l'école d'agriculture d'Hauterive. L'institut fut transformé en une école normale, mais les futurs instituteurs reçurent encore des leçons d'agriculture. On réalisa ainsi le projet qui était depuis longtemps caressé d'associer l'enseignement de l'agriculture à la formation pédagogique des jeunes gens.

Le nouvel établissement s'ouvrit le 1<sup>er</sup> avril 1859. Le personnel enseignant se composait de M. le directeur Pasquier avec deux autres professeurs. Cette première année ne dura que du 1<sup>er</sup> avril au mois d'octobre. Elle ne comptait que 10 élèves. Plus tard, ce nombre augmenta et oscilla en général entre 40 et 80. Il atteignit même le chiffre 97 l'année 1864-65. Le  $\frac{1}{3}$  à peu près se composait d'élèves allemands qui venaient y apprendre le français. L'établissement comptait ainsi trois catégories d'élèves; de futurs instituteurs, des jeunes gens qui venaient y étudier l'agriculture et d'Allemands, qui voulaient apprendre le français.

Au commencement, on consacrait un certain temps aux travaux agricoles, dès lors, l'agriculture passa de plus en plus à l'arrière plan et vers la fin des années 70, Hauterive n'était plus qu'une école normale. La pénurie d'instituteurs s'était changée en pléthore. Depuis 1879, on subdivisa de nouveau l'école en école secondaire et en section pédagogique, et l'enseignement de l'agriculture fut une seconde fois introduit. Dans la section pédagogique (3 cours), on n'admettait que les élèves qui montraient des dispositions pour l'enseignement. Présentement (1883), on retrouve donc les 3 catégories d'élèves comme au commencement.

De 1859 à 1868, l'organisation de l'établissement n'était que provisoire et la loi de 1848 était encore en vigueur. La position fut réglée par la loi du 20 mai 1868. L'enseignement comprend les branches suivantes : Religion, Langue française, Calligraphie, Pédagogie, Arithmétique, Planimétrie, Stéréométrie, Géographie, Histoire de la Suisse, Tenue des livres, Eléments d'histoire naturelle, Dessin technique, Agriculture, Chant, Piano et Orgue ; l'allemand est facultatif. Trois cours d'un an étaient prévus. Le personnel de la maison devait se composer d'un Directeur, d'un maître de religion, de deux professeurs principaux, d'un surveillant, d'un maître de musique et d'un économiste. Pour l'admission, on exigeait des élèves la formation primaire. Les candidats à l'enseignement étaient acceptés à un prix de pension considérablement réduit, mais ils devaient s'engager d'enseigner dans le canton pendant dix ans, après l'obtention du brevet. Le traitement du Directeur était de 1,400 fr., celui de chaque professeur, 1,000, avec l'entretien. Chaque année, une certaine somme devait être prise sur le budget de l'Etat pour aider les candidats des districts de la Singine et du Lac, qui ne voulaient pas fréquenter l'école d'Hauterive, pour des raisons de langue ou de religion.

La loi de 1868 fut déjà révisée en 1877. La nouvelle loi (du 20 mai 1877) prescrit les mêmes branches que l'ancienne, mais comme *minimum*, et elle autorise les Conseils d'Etat à en introduire d'autres. Le traitement minimum des professeurs fut fixé à 1,200 fr., le maximum à 2,000, avec l'entretien, le logement, le blanchissage, le chauffage et la lumière. Les familles des professeurs recevraient, autant que possible, leur logement dans les dépendances de l'établissement.

La présente loi fut complétée et terminée par les règlements du 11 janvier et du 10 juillet 1878.

Aux branches comprises dans le maximum prévu dans la loi, peuvent être ajoutées les suivantes : Méthodologie, Algèbre, Eléments de Physique et de Chimie, Instruction civique, Histoire universelle, Gymnastique, de sorte qu'actuellement l'établissement possède le programme d'une école secondaire supérieure. Pour l'admission, on ne demande toujours des élèves que la formation primaire complète.

Voici le programme de l'année scolaire 1882-83 :

RÉPARTITION DES HEURES

	<i>I<sup>er</sup> Cours</i>	<i>II<sup>e</sup> Cours</i>	<i>III<sup>e</sup> Cours</i>
Religion	2	2	2
Langue française	9	9	6
Pédagogie	—	—	4
Histoire	2	2	2
Géographie	2	2	2
Mathématiques	7	6	5
Instruction civique	—	—	1
Tenue des livres	1	1	1
Histoire naturelle	2	—	—
Physique et Chimie	—	2	2
Calligraphie	2	2	2
Dessin	1	2	2
Allemand	1	1	1
Chant	2	2	2
Gymnastique	1	1	1
Total	32	32	33

De 1873 à 1878, une école d'application fut de plus, réunie à l'établissement; les enfants des fermes voisines y recevaient des leçons, mais cette école ne compta jamais plus de dix enfants. Depuis 1878, les élèves du cours supérieur visitent les écoles de villages voisins.

En 1875, on organisa un petit cabinet de physique avec un laboratoire de chimie. On fit l'acquisition des tableaux Wettstein. Ce cabinet s'augmenta lentement, par exemple, en 1882, par une collection de minéraux.

Lors de la fondation de l'établissement, on lui adjoignit 60 poses de terrain cultivable, qui furent encore accrues dans la suite; maintenant l'école normale a une dotation d'environ 100 poses de terrain productif et approximativement de 50 poses de forêts. L'administration du domaine est aux frais de l'Etat. Avec le rapport du terrain; les revenus proviennent encore d'une allocation annuelle de l'Etat variant entre 8,000 fr. et 10,000 francs et le prix des pensions des élèves. Jusqu'en 1861, la pension était de 250 fr; depuis 1866, elle fut élevée à 300 fr. pour les élèves fribourgeois qui ne voulaient pas se consacrer à l'enseignement, et à 350 fr. pour les étrangers. Présentement (1883), la pension est de 20 fr. par mois pour les candidats instituteurs; de 35 fr. pour les autres citoyens du canton, et de 45 fr. pour les étrangers au canton <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> L'École normale d'Hauterive s'est considérablement développée depuis que cette monographie fut écrite.

L'école d'Hauterive compte aujourd'hui 8 maîtres. Les études

Les dépenses totales de l'Etat pour chaque candidat se sont élevées en 1878 à 687 fr. en 1880 à 629 fr. 80, et en 1881, à 687 fr. 36.

Les *élèves boursiers* de la Singine fréquentaient jusqu'ici l'école normale de Reichenbach, près Schwyz; les réformés allemands, ces dernières années, de préférence Muristalden, près de Berne, et les réformés français, Peseux, dans le canton de Neuchâtel.

Les institutrices de la partie allemande réformée du canton sont formées pour l'ordinaire à Berne et elles reçoivent aussi des subsides.

L'Etat n'a encore rien fait pour la formation des institutrices catholiques.

Elles reçoivent leur formation ordinairement dans les établissements privés du pays : de la Providence (école secondaire avec trois cours), des Ursulines (école secondaire avec 4 cours), de la Visitation (école secondaire avec 5 cours) ou dans l'école des filles de la ville, dans tous ces établissements, le cours supérieur est spécialement organisé pour la formation des institutrices. Dans les dernières années, il y avait une telle affluence d'aspirantes au brevet, qu'un nombre important d'institutrices brevetées ne pouvaient être placées dans le canton.

(A suivre.)

---

## LE GROUPE XVII A L'EXPOSITION NATIONALE

(Notes d'un passant.)

Monsieur le Rédacteur,

Vous avez bien voulu me demander, pour votre *Bulletin*, une petite relation sur mes rapides visites au Groupe XVII de l'Exposition qui vient de se clore si brillamment. Volontiers, je répons à votre désir sans, toutefois, me bercer un seul instant de l'espoir que mon humble exposé réussira à donner une idée suffisante de cette grandiose exhibition scolaire à ceux de vos lecteurs qui n'ont pu jouir de la réalité.

Le Groupe XVII se développait sur une superficie horizontale de plus de 2,000 mètres carrés; il embrassait dans sa vaste enceinte toutes les parties de l'activité intellectuelle du pays, les travaux des ordres divers de l'Instruction publique et les œuvres de Sociétés savantes : monde immense autant par la diversité que par le nombre des objets exposés dont l'examen attentif aurait rempli des séances

comprennent 4 années. Un temps plus considérable est consacré à l'étude de la pédagogie et aux exercices pratiques d'enseignement. Le nombre d'élèves oscille entre 60 et 70. Les travaux agricoles ont été supprimés.

(RÉD.)